

Réponse DERICHEBOURG Environnement PURFER suite au rapport BEA-RI PURFER - Saint-Pierre-de-Chandieu (69)

En premier lieu, nous sommes d'accord avec les recommandations de votre rapport.

Dans le cadre de l'enquête faisant suite à l'accident du 28 juillet 2021 sur le site PURFER de Saint-Pierre de Chandieu, le rapport met en évidence une contamination du stock de copeaux d'alliages d'aluminium par la présence de copeaux de magnésium pur.

Si elles restent inconnues, du fait de la diversité des provenances, les origines de cette contamination peuvent être de divers ordres :

- Contamination directe, dans l'atelier de production qui génère les copeaux,
- Contamination indirecte lors de la collecte, par mélange de produits similaires et indiscernables,
- Regroupement de plusieurs provenances, soit sur l'aire de stockage du site de Saint-Pierre de Chandieu, soit chez un collecteur/récupérateur de déchets qui regroupe ces matières avant leur livraison.

Chacun de ces modes de contamination présente un risque de déclenchement du phénomène accidentel.

En l'absence de traçabilité réglementaire, nous avons donc décidé de la mise en place d'actions à plusieurs niveaux :

- Rappeler l'interdiction de réception des déchets de copeaux de magnésium sur notre site,
- Interdire l'achat de tournures aluminium aux particuliers,
- Identifier précisément parmi nos fournisseurs, producteurs de déchets d'aluminium, ceux qui utilisent également le magnésium,
- Rappeler à l'ensemble de nos fournisseurs, producteurs de déchets d'aluminium, les risques inhérents au mélange de ces produits,
- Pour les producteurs travaillant ces deux matières, exiger de leur part une garantie certifiant l'absence de magnésium dans leurs déchets (qu'ils soient ou non en mélange). De ce fait, les déchets massifiés seront refusés,
- Mettre une consigne spécifique dans la procédure de réception existante, dès lors que le producteur identifié travaille les deux métaux. Cette consigne pourrait prévoir l'utilisation d'un chalumeau manuel, devra définir la masse d'essai, les conditions opératoires, la formation et l'habilitation interne du personnel ainsi que le rappel des conditions d'extinction en cas d'incident –absence d'eau-

Tant que l'ensemble de ces points ne sera pas opérationnel, les livraisons de tournures d'aluminium restent interdites sur le site de Saint-Pierre de Chandieu.